

Présentations des intervenants le 14 octobre 2009 lors des ateliers Montesquieu (Livre XXII de *l'Esprit des lois*) et Eschyle (*Les Choéphores* et *Les Euménides*)

Céline SPECTOR

Si l'Université de Bordeaux III a annoncé cette journée d'études, de commentaires et de débats, dans la rubrique des « Manifestations scientifiques », c'est que les intervenants d'aujourd'hui sont soucieux d'un haut degré d'attention aux textes des auteurs « classiques ».

Faire croire que la complexité n'est pas un fait réel, historique, modifiant l'épistémè dans laquelle les locuteurs sont déterminés, est une fausse naïveté masquant cyniquement son opportunisme politique. De plus, la disparition d'une subjectivation dans l'effort physique (travail des champs, travail manuel), qui s'accompagnait d'une capacité à la réalité, impose, aujourd'hui, une activité physique volontaire de type gymnastique en club, à la fois que l'adhésion volontaire à des associations culturelles, pour pallier à la désublimation consumériste. En faisant croire qu'il est loisible d'accéder aux contenus scientifiques en constante évolution par un langage simple est une véritable tromperie populaire.

Il est regrettable que l'excellence ne soit accessible au plus grand nombre, mais ce serait une dictature utopique que d'en imposer l'accès obligatoire. Le penser vif n'est saisissable.

Nous ne chercherons pas tant à savoir s'il y avait quelque injustice sociale dans le fait que Montesquieu ait eu le loisir de se consacrer à l'étude, qu'à profiter de ce qu'à son époque il fut loisible à une seul style d'analyse de « ramasser » nombre de tenants et d'aboutissants d'une situation civilisationnelle.

Il est de mode en littérature (au sens large) d'opposer les grandes cathédrales aux chapelles, disons les oeuvres de grand rayonnement et les oeuvres n'ayant trouvé qu'une petite coterie comme percée publique.

Si nous prenons Montesquieu, encensé, reconnu comme l'inspirateur de plusieurs Constitutions dans le monde, dès que nous cherchons à savoir qui peut soutenir continuellement plus de vingt pages de *l'Esprit des lois*, l'audience se réduit à une petite chapelle.

Il y a donc là une hypocrisie manifeste à critiquer « l'esprit de chapelle », comme une volonté élitiste de telles coteries, quand il n'y a lieu que de constater un fait structurel de la question des oeuvres profondes de l'esprit.

C'est donc un fait très rare en régime politique de la concurrence à outrance, que nos intervenants d'aujourd'hui prennent sur leur carrière, au sens de leur subsistance par leur activité professionnelle, du temps, de l'énergie, et du rayonnement, pour établir des passerelles vers ceux qui n'ont pas eu le loisir ou la disposition d'étudier ces auteurs classiques, ou y ont été confrontés un peu précocément.

Comment l'exigence scientifique ne serait-elle pas au service du plus grand nombre ! Là où il y a triche c'est de faire croire qu'elle puisse l'être immédiatement ! L'histoire des hommes regorgeant d'exemples de ratages dans la reconnaissance de la valeur des découvertes.

Mais reprenons, brièvement, la question des anti-héritiers, pour questionner ce qu'ils instillent comme « parvenir », à s'opposer à ce qu'en son temps le baron de la Brède ne manqua pas de figurer vis à vis de la bourgeoisie montante, émule de Colbert.

Concurrencée par les « héritiers » des classes dominantes (ayant disposé de milieux plus lettrés, plus au fait des sciences, est-il besoin de mentionner l'ouvrage de Pierre Bourdieu en 1964), une part influente parmi les universitaires estime être parvenue à une position honorifique par son seul travail intellectuel, stimulée par des origines de classes dominées qui n'avaient pas eu la chance d'un tel développement et ne pouvaient que l'encourager ou

« s'effacer » devant un appétit de savoir qui leur faisait défaut. Car, à profiter du peu d'ombrage de leur milieu familial, les impétrants se sont bien souvent endurcis à la concurrence, au point de devenir des « cadres de la Nation », parfaitement insensibles à quelque détresse des autres intellectuels, vécus comme des rivaux et des obstacles à leur propre rayonnement.

Mais cela s'est renforcé d'une solidarité politique unanime, sans jamais donner au mérite une autre forme, imposant à l'ensemble des citoyens un monopole des origines « populaires » pour le reclassement social.

Tout autre parcours intellectuel ne peut tenir la route face à l'invulnérabilité d'une entraide implicite. Paradoxalement cela risque dévoyer, par sa disproportion facile, l'idéal républicain : se reclasser malgré l'ombrage étouffant d'une ascendance nantie est, pour une part croissante, négligée à tort, devenu un parcours tout autant difficile.

Outre le fait de maintenir le monde universitaire en situation de concurrences internes, apparemment fort civiles, meurtrières en fait, la certitude de la légitimité de cette entraide prive la recherche anthropologique d'apports non universitaires de déclassés assimilés hâtivement dans la fraction de classe des « bourgeois bohèmes ». Nous intuitionnons que cette discrimination imprévue par Marx, conduit, insensiblement, depuis plusieurs décennies, à une forme de forclusion sociale à conséquences létales, car aggravant le désaveu pervers dont elle est issue.

Le conflit entre la fille d'un père célèbre favorisateur dans son effacement couard (appelons là : Martine) et la fille d'un père puissant sans partage (appelons la : Ségolène) a tourné en faveur du schéma dominant, mais il n'est pas sûr que le pays ait gagné au change.

Certes lorsque le chercheur intellectuel entrevoit tout ce qu'il ignore encore et qu'il doit humblement s'en remettre aux autres intellectuels, chercheurs ou artistes, il se cabre souvent dans un hermétisme de chapelle pour laisser planer le doute de son atteinte à la synthèse anthropologique qui va « sauver l'humanité ». Faut-il sans dommage lui opposer les certitudes à peu de frais des hurlements de la meute populiste « de gauche », obstructive de la pratique analytique des complémentarités, croyant fédérer les tribus et les clans du peuple par des rassurements dogmatiques et narquois, en des assemblés anticipés, sans communion durable ? Aux listes de signatures, qui n'ont de commun que la page qui les reçoit, ne faut-il préférer la pratique de supporter les divergences de vues, sans vouloir imposer un universel qui ne serait que la dénégation de son semblant.

La pire suffisance est toujours de ne pas se compléter de ce qui nous échappe.

Un « langage simple » qui se prendrait pour la résolution des cas de figures complexes (tels que les traumatismes psychiques) serait une nouvelle forme de préjudice, s'ajoutant au simplisme idéologique dominant – en fait de la même épistémè que lui – qui, après les variantes Pasqua ou Le Pen, entre autres, va « droit à l'organique » en méprisant un passage trop analytique par le cerveau. Pour la concurrence libérale exacerbée il n'est pas bon de trop creuser le pourquoi des faits .

A refuser un minimum de discipline rationnelle ne faisons-nous pas le lit d'une proche répression des plus inhumaine ?

Dans le « dictionnaire électronique Montesquieu » que chacun peut consulter librement sur le net, Céline Spector a rédigé les articles : Arts, âme, Durkheim, Platon, Richelieu, Honneur, Essai sur le goût, société, Fénelon, Aristote, coutumes-moeurs-manières, corruption, esprit général, féodalité.

Pour l'esprit général dans *l'Esprit des lois*, elle écrit par exemple:

« Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les moeurs, les manières ; d'où il se forme

un esprit général qui en résulte. A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant »(XIX,4). L'esprit général est l'effet de la composition de différentes causes, de leur variation graduelle ou de leur compensation ; il intègre en lui le physique et le moral, qui ne peuvent être conçus de façon autonome. La dualité des causes (physiques, morales) cède la place à l'idée d'une union de facteurs hétérogènes, dont la cohésion, attestée dans les mœurs, est le fruit de la géographie et de l'histoire. L'esprit général (synonyme d'esprit de la nation, de caractère ou de génie des nations), résulte de l'influence conjointe de différentes causes qui donne lieu à l'existence d'une dominante. En l'absence de hiérarchie a priori entre ces causes, l'esprit est déterminé comme une somme de forces ou un mélange chimique, par la force relative ou la proportion qui prévaut entre ses composantes. »

Pour l'article : Honneur

« L'honneur est le « principe » des monarchies, la passion dominante commune aux gouvernés et aux gouvernants. Montesquieu en propose une définition originale: "préjugé de chaque personne et de chaque condition", il s'apparente à l'ambition, au désir de préférences et de distinctions qui incite les hommes à accomplir de grandes actions (III, 6-7). L'honneur se trouve ainsi opposé à la crainte, principe des Etats despotiques : il est inconnu de ces lieux où les hommes, égaux dans leur commune servitude, ne peuvent être distingués que par la faveur, en récompense d'une inconditionnelle soumission (III, 8).[...] Le devoir est une chose réfléchie et froide ; mais l'honneur est une passion vive, qui s'anime d'elle-même et tient d'ailleurs, à toutes les autres. Dites à des sujets qu'ils doivent obéir à leur prince, parce que la religion et les lois l'ordonnent, vous trouverez des gens froids. Dites-leur qu'ils doivent lui être fidèles, parce qu'ils lui ont promis, et vous les verrez s'animer » (Pensées, n°1856)

et page 96 de *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique* : « L'éthique aristocratique associée à l'honneur ne conduit-elle pas à discréditer le commerce ? La suprématie de l'honorable sur l'utile n'est-elle pas responsable de la moindre puissance économique de la monarchie ? Conserver la monarchie face au risque de corruption qui lui est propre revient bien, selon Montesquieu, à préserver la noblesse, qui forme le pouvoir intermédiaire le plus « naturel » (II,4) et son principe l'honneur (V,9). La question de l'articulation entre la rationalité de l'intérêt inhérente au commerce et la logique de l'honneur se trouve ainsi posée.

Dans l'*Esprit des lois*, la différence entre ces motivations justifie l'interdiction faite à la noblesse de commercer dans la monarchie. Au modèle anglais où la noblesse peut commercer sans déroger s'oppose le modèle français où l'accès au commerce de la noblesse « serait le moyen d'y détruire la noblesse, sans aucune utilité pour le commerce (XX, 22)

page 16 du même ouvrage: « L'intérêt de la pensée de Montesquieu pour une réflexion sur l'économie contemporaine tient précisément en ceci : l'économie est enchâssée dans le social et dans le politique ; les structures et les institutions influent sur les représentations des agents, sur leurs anticipations, sur leurs choix et sur leurs conduites. L'apport de l'*Esprit des lois* pour la réflexion contemporaine non « orthodoxe », critique de la théorie de l'équilibre général et de sa conception appauvrie de l'« idiot rationnel », n'est pas négligeable ici : la rationalité économique n'est pas indifférente au contexte dans lequel elle se déploie – d'où la nécessité de repenser le lien entre économie et politique.

Page 171 « Le mercantilisme a la réalité d'un adversaire à combattre. La croyance chrysohédonique (or et argent étant les seules richesses réelles) abandonnée dès la fin du XVIIème siècle par de nombreux auteurs dits mercantilistes, continue à dominer la politique des grands Etats européens au début du XVIIIème siècle. Au protectionnisme se conjugue le dirigisme associé à la nécessité de dégager un surplus monétaire de la balance du commerce. Ce dirigisme selon le credo mercantiliste se traduit essentiellement vers l'intérieur, par une réglementation tatillonne et l'octroi de privilèges exclusifs, et, vers

l'extérieur, par une politique protectionniste de prohibitions douanières, associée à la mise en place d'un « pacte colonial ». [...] Lois somptuaires, interdiction d'importer des produits de luxe et d'exporter des matières premières, incitation à l'exportation de produits manufacturés et à l'importation de matières à ouvrir, sont autant de procédés destinés à obtenir un solde positif de la balance commerciale. Deux idées émergent à la lecture des écrits de la période concernée : l'affirmation de l'indépendance économique du pays ainsi que la croyance au rôle primordial du numéraire en circulation dans le développement de l'économie nationale. Le nationalisme économique se résout ainsi dans un protectionnisme impliquant une intervention constante de l'Etat.

C'est donc essentiellement contre ces pratiques, dont l'apogée réside dans la monarchie colbertiste mais qui sont encore largement suivies par ses contemporains, que Montesquieu élabore sa représentation de l'économie politique. [...] C'est précisément de cette alliance de la recherche de l'autarcie et de celle de l'excédent commercial dont Montesquieu veut montrer l'absurdité. Ainsi pourra-t-il critiquer une certaine figure de la rationalité politique alliant un mauvais usage du dirigisme, à l'intérieur, et une conception erronée des relations internationales -condamnant l'alliance entre mercantilisme et machiavélisme. C'est à cette figure de la raison d'Etat que s'oppose l'art de gouverner défini dans *l'Esprit des lois*. Montesquieu défend l'anti-machiavélisme sur deux fronts : à l'intérieur, contre la violence politique des « coups d'Etat » ; à l'extérieur contre la violence militaire associée à la pensée de l'économie comme art de la guerre.

Luttant contre cette persistance du féodalisme guerrier dans l'activité commerciale qu'était le mercantilisme, accompagnant le passage de l'honneur aristocratique au mérite du bourgeois entrepreneur, la régulation par les manières, envisagée par Montesquieu, ne nous introduit-elle pas à ce qui se cherche comme démocratie locale aujourd'hui ?

Mathieu MONTALBAN

Dans sa thèse pour le doctorat ès Sciences Economiques, « Financiarisation, dynamiques des industries et modèles productifs : une analyse institutionnaliste du cas de l'industrie pharmaceutique », Matthieu Montalban résume plusieurs conceptions : « l'institution est un ensemble de règles extérieures aux individus, qui permettent aux relations sociales de se reproduire. Les caractéristiques principales des institutions sont de guider et encadrer les comportements en permettant aux agents de prévoir l'action des autres agents.[...] L'institution crée donc un sens commun, un système d'attentes réciproques partagées qui se reproduit par la pratique. En somme on se rapproche de ce que Freitag [1986] appelle une pratique signifiante ou symbolique : tout acte dans le monde social est signifiant, porteur d'un sens qui oriente l'action individuelle. La signification des actes et des pensées ne peuvent être sorties de leur contexte comme le note Descombes [1996] . Les institutions portent un sens, elles sont un langage. [...] Dire que l'institution est une représentation commune ou un langage, c'est dire qu'elle organise le sens indépendamment des agents. L'institution crée un rapport, des statuts et un langage propre à ce rapport . La relation sociale instituée crée un état économique et des statuts pour les agents, ainsi qu'un ensemble d'attentes, de droits et de devoirs relatifs à cette relation ».

Pour Commons « l'économie institutionnelle est l'unité de l'éthique, de l'économique et du juridique. L'économique s'occupe des règles de conduite ayant trait aux conflits d'intérêt résultant de la rareté (pénurie), liées à la sanction économique des profits ou pertes. L'éthique s'occupe des règles imposées par les sanctions morales de l'opinion collective dans le cas de l'obéissance ou la désobéissance, tandis que la jurisprudence s'occupe de mêmes règles imposées par la puissance du droit et la sanction de la violence.[...] l'institution étant une action collective en contrôle et libération de l'action individuelle, les règles opérantes ainsi que les sanctions sont des contrôles sur l'action des autres, et le pouvoir apparaît comme un rapport social.

[...] l'économie institutionnelle traite des relations entre les hommes et non des relations des hommes à la Nature comme l'économie classique. Il fait de la transaction l'unité d'analyse : toute transaction n'est pas le transfert d'un bien, mais le transfert d'un droit de propriété entre les deux transactants. Toutes les transactions sont soumises aux règles opérantes afférentes et aux structures politiques de la société. Commons distingue trois types de transactions : les transactions de marchandage (*bargaining transaction*), les transactions de « direction » ou de management (*managerial transaction*) et les transactions de répartition (*rationing transactions*).

Les transactions de marchandage sont des relations horizontales entre individus égaux pour l'obtention de droits de propriété sur des biens qu'ils jugent utiles. Ces relations bien qu'entre individus égaux, sont soumises à la rareté des ressources et à la concurrence. Comme l'écrit Théret [2003] « *le langage spécifique de ces transactions marchandes, par essence conflictuelles car concurrentielles, est celui des prix exprimés en monnaie* ». En réalité c'est une transaction qui implique cinq agents : le vendeur, un autre vendeur potentiel, l'acheteur, un autre acheteur potentiel et les tribunaux (ou plus généralement, la puissance publique).

La transaction de management ou de direction est une relation verticale et hiérarchique entre deux individus dans le but de la production de richesses. La contrainte associée à ce type de transactions est d'ordre moral ou éthique : ces transactions sont gouvernées par ce qui est raisonnable et non raisonnable de faire. Comme le note Théret [2003] : « *La contrainte à transacter est ici de type éthique – crainte de l'opinion commune – et l'incitation dans la valeur symbolique associée à la réalisation de l'objectif de la transaction. Le langage spécifique de structuration de ce type de transaction est dans ce cas le discours idéologique qui cimente le groupe (culture) en légitimant par la persuasion la relation interindividuelle de domination hiérarchique* ».

La transaction de répartition est une relation verticale entre un individu et un collectif, dans lequel le collectif est dominant, car souverain. Le collectif centralise et affecte souverainement les ressources. Dans cette transaction l'individu est entièrement soumis au collectif par le biais d'une contrainte politique (exercice potentiel de la violence). Ces transactions sont fondées sur une logique de reproduction de la communauté, et le langage spécifique de ces transactions est celui du droit, c'est-à-dire le langage des droits et obligations (Commons [1931] ; Théret [2003]).

[...] Les transactions de marchandage et les transactions de répartition sont monétaires, tandis que les transactions de management sont non monétaires. Enfin les transactions de management et les transactions de répartition impliquent une inégalité de droit dans les statuts tandis que les transactions de marchandage supposent l'égalité (même s'il peut exister des logiques de coercition et de pouvoir dans la négociation d'une transaction de marchandage).

Théret [2003] tire une taxonomie des entreprises capitalistes, selon la hiérarchie entre les différentes transactions. Il faut pour cela distinguer les firmes selon qu'elles font appel à un marché externe du travail (recours à la flexibilité externe du travail, emplois précaires...) ou un marché interne (emploi protégé, salaire d'efficiences), c'est-à-dire les firmes privilégiant la dimension marchandage (B) de la relation salariale à celles privilégiant la dimension management ou hiérarchique (M). Une firme privilégiant la logique de marchandage laissera peu se développer un processus durable de coopération productive entre les salariés (pouvant favoriser l'innovation et le développement de compétences par exemple), tandis que les firmes fonctionnant sur un marché interne du travail feront peu intervenir les prix (salaires) et l'offre et la demande dans la régulation de la relation salariale. Les transactions de répartition peuvent, quant à elles, se fonder sur un système de *price-making* ou de *price-taking* : soit privilégier la répartition en valeur, en utilisant diverses formes de paiement monétaire, fondées sur des systèmes de marchandage et

d'actions collectives pour inciter à la performance du salarié, soit privilégier des règles concernant l'organisation de la gestion de la main d'oeuvre. Dans le premier cas, la firme possède un pouvoir de marché et peut imposer les prix ; dans un second cas, la firme ne possède pas de pouvoir de marché et doit donc compenser ceci par la recherche de productivité et l'organisation du procès de travail.

Y at-il si loin des transactions de Commons et Théret aux moeurs chez Montesquieu ?

Bertrand Binoche dans sa contribution à *Lectures de l'Esprit des lois*, page 60 : « Au sens générique, il faut entendre par « moeurs » ce qui règle, en deçà des lois, les comportements, ce qui les « inspire » quand celles-ci les répriment. [...] En un sens maintenant spécifique, il faut entendre les moeurs par opposition aux inclinations –ou caractères– et aux manières. Les *inclinations* désignent des déterminations, individuelles ou collectives, strictement psychophysiques comme l'«humeur sociable » des Français (XIX, 5) ou le « caractère d'impatience » des Anglais (XIV, 13). Les *manières* commandent ce qu'on appellerait aujourd'hui les « rites d'interaction », la conduite extérieure (XIX, 16) : « nulle part ailleurs qu'en Chine elles ne sont aussi tyranniques » (XIX, 4). Dans *moeurs*, il faut alors entendre *a contrario* ce qui gouverne la « conduite intérieure » (XIX, 16), « ce qu'on se doit à soi-même » (VII, 10), si l'on veut donc une sorte de conscience morale, mais une conscience artificielle qui *résulte* de la nature des choses.

Page 73 du même ouvrage, Francine Markovits inscrit cette citation:

« Nous avons dit que les lois étaient des institutions particulières et précises du législateur ; et les moeurs et les manières des institutions de la nation en général. De là il suit que, lorsqu'on veut changer les moeurs et les manières, il ne faut pas les changer par des lois : cela paraîtrait trop tyrannique : il vaut mieux les changer par d'autres moeurs et d'autres manières. »

« C'est que les moeurs représentent les lois, et les manières représentent les moeurs. » écrit aussi Montesquieu.

Il est, dans l'échange humain, plusieurs modes d'altération de sa mutualité.

Si les trois niveaux de la signification l'indice le symbole et le signe correspondent au troc, à l'échange monnayé et à la spéculation (confert : Jean-Joseph Goux, *Economie et symbolique*), les trois niveaux du commerce intersubjectif ont été discernés par Freud et axiomatisés par Lacan.

Le sens figuré des lois (civiles, politiques) suppose qu'elles figurent, qu'elles sont figurantes, qu'elles fonctionnent sur l'axe métaphorique et sur l'axe métonymique dégagés par Jakobson.

Montesquieu pense les cas de figures de style de vie qui sont dans le rapport des dénnotations (à la lettre) à leurs connotations (en esprit).

Si l'on fait de l'esprit chez Montesquieu l'étude du sens figuré des actes ou des événements historiques, la portée des actes, l'accord des lignes, suppose un art, au sens où ce qui caractérise une femme ou un homme politique c'est son style.

Le figurant « enchaîne » les figures, qui ne sont pas des images. Il faut entendre les figures comme des gestes dans la danse, dans le dressage des animaux ...

C'est par la spécificité de ses usages (moeurs, coutumes, manières, inclinations) qu'un peuple se distingue de l'esprit général d'un autre peuple, pour Montesquieu.

Cet esprit est donc l'image abstraite, la valeur d'échange (symbolique) de ces usages. L'esprit général d'un peuple c'est ce que ses pratiques signifient au sens figuré : c'est par là qu'il fait figurer son humanisme vis à vis de l'humanisme des autres peuples.

Cependant, la structure de symbolisation des moeurs, coutumes, manières, inclinations par le prisme de la représentation (signifiante) les fait figurer sous la forme (réductrice) de valant-pour, de représentants, où les inclinations sont étouffées sous les manières, où le spectaculaire a desséché les pulsions profondes.

La médiation monétaire des échanges de biens ou de services -nécessitée par l'hétérogénéité de leurs appréciations- se heurte, avec le change, à l'une de ces formes repérées par la psychanalyse freudo-lacanienne comme perversion, à la suite du concept préfigurateur marxiste de fétichisme.

Le dépassement de la marchandisation généralisée des échanges exigerait un traitement analytique de cet opportunisme pulsionnel, coupablement ouvert par le marché, passé du « doux commerce » à la « force de vente » euphémisme pour occulter le fait de la vente forcée. Il exigerait la réfection du préconscient collectif libéral-nihiliste, le traitement de la malencontre traumatique, répliquatrice des torts, pour offrir une chance d'expansion à la dépense gratuite sans résidus.

Jean et Mayotte BOLLACK

Si Jean Bollack est sensible à l'apport d'Henri Meschonnic sur la question du rythme de chaque écriture, c'est que, lorsqu'il énonce en public le résultat de ses enquêtes sur les textes, il veut atteindre un lieu de l'énonciation où ce soient tous ces textes qu'il a pratiqués qui affluent par sa voix ; c'est qu'il a connaissance du risque encouru à devoir embrasser une telle multitude écrite et de devoir la condenser en un phrasé unique ; il a connaissance de la fin tragique de Stéphane Mallarmé lorsque la musculation phonatoire athlétique s'obère en spasme de la glotte.

C'est pour cela qu'avec Mayotte il évoque l'ascèse quotidienne qui n'a d'égal, sous d'autres latitudes et longitudes, que l'art de se décorporer des chamans, qui, aidés d'animaux d'air et de terre, vont s'enquérir des blocages énergétiques des groupes sociaux en des trances spécifiques.

Si, en des trances approchantes, Jean Bollack a pu dépasser le comparatisme classique, obsession des grands philologues, c'est qu'il a entrevu ce que nous désignons dans notre propre recherche par « factorielle de choix distributifs », où, avec patience et attention scrupuleuse (à l'opposé du sans vergogne nihiliste) il a périmé les interprétations sommaires, intéressées et dogmatiques, laboratoires théoriques des opportunités politiques.

Et c'est d'ailleurs ainsi qu'il a pu s'extraire de la tentation d'herméneutique philosophique pour atteindre la chair du style, telle que par exemple chez Lucrèce, l'écriture restitue tout le style de vie d'une époque et des échos qu'y font les époques révolues ou probables. Cette chair du style qui implique de façon plus sensible chacun, à la lecture, car de façon passionnelle.

Jean Bollack, note X 2195, du 11 novembre 2007 :

« Le sens d'un texte, c'est ce sur quoi on peut se tromper et sur quoi effectivement, et quasi par nécessité, on se trompe. Le débat des lectures peut être reconstitué et objectivé, rapporté à ces attentes, comme je l'ai fait, entre autres, pour *Oedipe roi*. Le sens se construit dans la langue, avec les éléments que l'auteur retient ; il le produit en composant. Le sens a été produit par un sujet, qui le fait être. Quel mot va avec quel autre, selon le « sens »? C'est parfois difficilement décidable pour l'interprète parce qu'originellement une attente naturelle a été déjouée. Le raffinement, lié au travail de composition, est considérable. Le rythme peut ne pas changer d'une acception à l'autre, du faux au vrai ; mais la syntaxe et, avec elle, la disposition propre à la facture, différent, au sein de la structure rythmique.

Le discours se rattache au rythme, qui le lance, porté par lui ; mais il reste potentiellement ouvert ; il se définit sémantiquement en second. L'énoncé prend sa forme par le rythme comme déjà le mot. Le désir expressif s'incarne, chargé, si l'on veut, d'une dimension corporelle ; cette forme est mise à la disposition d'une autre intervention, qui est, elle, réflexive ou intellectuelle, décomposant et redistribuant ; mentalement, elle

combine, choisit, décide et se fixe. Le jeu aura toujours été joué, selon des règles connues, mais nouvellement, de cette façon-là. (...) l'esprit aura disposé de la matière qu'il lui faut, quoiqu'on dise. Ce n'est pas n'importe quelle matière ; on est avec la langue déjà dans de l'intelligible, antérieurement préparé et multiplement sémantisé. »

Extrait de ma lettre du 25 octobre 2008, à 14 heures :

Je viens faire suite, cher Jean, à votre « intérêt », exprimé lors de notre dernière rencontre, pour les grands prosateurs, nos voisins respectifs, Fénelon, Montaigne, Montesquieu.

Vous pourriez appliquer votre « art de lire » au texte de Montesquieu, dans son ouvrage majeur, *l'Esprit des lois* ; ce serait sur un chapitre qui est très souvent passé sous silence, mais que l'histoire immédiate nous invite à reconsidérer, le livre XXII (qui se compose de ... 22 courts chapitres), « Des lois dans le rapport qu'elles ont avec l'usage de la monnaie » [...]

Le conflit des opinions divergentes sur le rôle des diverses formes de crédit, la démesure des formes d'endettement imposées aux peuples mondiaux, au mépris de leurs apports quotidiens respectifs au polyhumanisme, trouveraient à franchir « la limite de l'utile », selon l'enseignement de Georges Bataille, cette restriction de la vie aux « martingales » paniquées des nantis, qui désole tant de « multitudes » aujourd'hui.

J'ajoute enfin qu'à l'examen sémiologique du texte de Montesquieu, s'établit discrètement tout un réseau d'analogies éclairantes entre les développements sur la doctrine du commerce et les vues sur les codes de bienséances.

« *Il y a cette différence entre les moeurs et les manières, que les premières regardent plus la conduite intérieure, les autres l'extérieure.* »

Les sentiments ne s'échangent pas directement, pulsivement, ils passent par les circuits des coutumes du groupe, ses manières, ses habitus, ses rites (de passage)

Etre d'un commerce agréable n'exclut cependant pas à des moments, ou l'autre en prend trop à son aise, de rappeler les limites de la bienséance, cette délicatesse de respecter la mutualité suscitant le désir.

Car si l'on dit plaisamment « avoir commerce avec quelqu'un », il y a de la réprobation dans l'interjeté : tu vas pas faire ta loi !

Pour figurer « en bonne place », l'individu du groupe humain doit veiller à son apparence, à la fois qu'à sa semblance, sa parure.

Rehausser son visage par des peintures (préfiguration du maquillage féminin ?) c'était garder l'effet saisissant du masque (de guerre, de deuil).

Claude Lévi-Strauss, outre les relations de parenté, a étudié *L'origine des manières de table*, avant que Pierre Bourdieu scrute les habitus de distinction et Roland Barthes *Le Système de la mode*.

S'il semble dans la coutume que l'on puisse discerner l'insistance d'habitudes de moeurs, la racine d'habiter un comportement, se révèle tout autant dans porter l'habit qui marque le cérémonial, le rituel. Peut on en induire une parenté lexicale entre le costume et la coutume ?

Comment ne pas verser dans la routine, comment ne pas se complaire en des débats qui n'engagent pas une réalisation des actes (passagers) qui s'y projettent, et qui induisent en actes manqués ceux qu'ils ne réussissent qu'au plan des intentions .

La réfection de Jean Bollack (étude des resémantisations, contextualisation précise, tempérance des interprétations projectives traumatiques...) qui périmé les utilisations opportunes des racines de la situation n'est pas la dénonciation (par ressentiment) ; laquelle renforce l'oppression (dont elle se claironne « anti ») car elle n'enclenche toujours pas des pratiques de résistances populaires effectives, les militants confisquant la révolte populaire à suragir fébrilement sans lâcher prise une semaine.

Fausse diversité dans l'ultradémocratie (Extrait de Rentabilité fatigue, à paraître en novembre 2009)

Tout l'arrière-plan de la doctrine de la passe c'est justement que ce qui serait indépassable ce serait la polysémie des interprétations, c'est dire la fuite dans le supplémentaire (le multiplié)

Dans son article, «l'enjeu de la philologie», pour la revue Critique n°672 de mai 2003, dont la première partie est consacrée à «l'art de lire Jean Bollack», Denis Thouard a écrit:

«C'est que, en prônant le plus grand libéralisme apparent en matière de sens, chacun devant être libre de comprendre un texte à sa guise, on neutralise du même coup la possibilité de discuter, de s'opposer, d'argumenter. Tout devient équivalent, seul l'arbitraire décide en dernier recours du sens. Le constat du philologue porte ainsi sur le risque d'une destruction des cadres mêmes de la discussion contradictoire, par l'effet d'une extension illimitée de la revendication des différences. L'indifférence de fait à laquelle on aboutit alors abolit toute communication au profit d'une superposition d'opinions de plus en plus vaines : Ce qu'on écrit ne compte donc généralement ni en bien ni en mal. Les théoriciens de l'indifférence s'en trouvent confortés. Les «différences» n'ont pas de sens. Par conséquent il n'y a pas de censure plus forte que celle qui est aussi la plus commune et qui confère à l'incompétence le droit de s'exprimer avec la même autorité que le savoir. »

« [La philologie] impose la distance d'une critique, d'une confrontation des jugements, poussant le lecteur à remettre en question ses propres préalables. Elle suggère que l'arbitraire est dans l'immédiateté, que seule une discussion réglée permettrait d'y parer. Le pluralisme qui n'aboutit pas à une progression de l'entente commune à travers l'explicitation des désaccords est dogmatique ; la recherche de la meilleure lecture ne l'est pas . »

« La Grèce rendue à elle-même, ouvre aux yeux une terre inconnue, Grèce de personne » est-il mentionné sur la couverture de l'édition du Seuil, 1997. Les utilisations dépassées, obscurcissantes ayant été critiquées, cette réfection de «La Grèce» ne l'a pas actualisée séparée.

Je m'explique : dans cette réparation, les autres civilisations affluent alors, impatientes de refigurer.

Confluent-elles encore selon la représentation humaniste ? Seulement s'il n'est d'autres réflecteurs comme Mayotte et Jean Bollack, pour l'Égypte, la Chine, l'Afrique, etc. Les résultantes des désutilisations ne sont pas unificatrices, non plus que nihilistes, au sens déplié par François Meyronis, dans *L'axe du néant*, Gallimard 2003, collection L'infini : « *Le grand zéro, à partir duquel toutes les choses s'équivalent, qu'est-il, sinon ce qui prend la place de Dieu dans le capitalisme "spectaculaire"!* »

Le remplacement du un par le zéro à la tête de la pyramide des classements (signifiants) ou nihilisme, n'est pas le polyhumanisme.

L'humanisme a remplacé le deux de la superstructure féodale par le trois du fétichisme marchand.

Le un était aspectif, la dyade obsessionnelle trouvait sa perspective renaissante dans la structure ternaire (du signe). Coiffer le signe d'un zéro en pole associatif c'est transcendantaliser Personne, mettre à la place du grand autre : Personne.

En ce sens une écologie qui ne serait pas humaine ne serait-elle invariablement une des formes du nihilisme ?

Dans le dépassement, chez Jean Bollack, il y a également une critique de la passe

(psychanalytique notamment, mais pas seulement), c'est ce qu'il en est du polyhumanisme de son enseignement qui rend caduque la prétention thérapeutique lorsqu'elle s'y niche sournoisement en un caractère interminable de la cure par une polysémie différante des interprétations.

Le dépassement c'est à la fois – au pied de la lettre – le fait de ne pas se passer de l'Autre. Est-ce un dépassionnement ? Oui, dans le cas de l'hubris, lorsque se multiplient les corps. Le corps de l'enfant pour la mère, dans la symbolique phallique dominante, c'est le supplément qui comble le manque de la femme (la castration féminine), qui nous a valu un nombre moindre de grandes créatrices (entrepreneuriales, artistiques) féminines. Que la femme dépasse sa fonction reproductrice est la première clé pour une désaccumulation organique bénéfique à nombre de peuples. Dans *L'éthique*, Alain Badiou avance : « *Une doctrine hédoniste du "bien mourir" ne fera pas barrage à la puissante aspiration, elle vraiment mortifère, au "bien générer", instance évidente du "bien vivre".* »

Georges Bataille a démontré comment c'est le détournement syllogistique de la dépense divisive, distributrice, en suraccumulation utilitariste qui détermine la croissance exponentielle, nous ajoutons la démographie illimitée, hubris, entropie de notre temps.

Le lacanisme, pour sa part, a entrevu comment l'intempérance, la démesure individualiste étaient le fait de persistances non tranchées du « lien incestueux au corps de la mère ». La jouissance orgiaque (soit-elle sous une forme virtualisée avec la pornographie et l'échangisme sur écrans) étant désaveu de la « castration symbolique », amène la « forclusion du nom du père », nous avons ajouté dans la postface d'*Aux tournants* (Démocraties Nouvelles, janvier 2002) la désublimation et ses addictions consuméristes, prédites par Herbert Marcuse.

Le dépassement – évoqué dans plusieurs écrits de Jean Bollack – suggère que passer "simplement" ne suffit pas, que se contenter de passer conduirait même à une mauvaise passe.

Le reclassement polyversel n'est plus concurrentiel, c'est même un dépassement de toute hiérarchisation des positions, de la « lutte des places ». En effet la concurrence n'est pas facteur de liberté lorsqu'elle est une concurrence faussée où la disproportion des puissances sociales n'est pas démocratiquement compensable ou rééquilibrable.

Il y a donc une sévérité dans le dépassement, il n'est plus question de « passer » toutes les erreurs, tous les défauts (de la qualité du travail par exemple, de la durabilité des marchandises ...), nous sommes au-delà de ce qui passe ou a passé, est terminé. Il y aurait donc une sorte de régénération, au sens de Dante : « incipit vita nova ».